


Principales garanties d'Assurances et Assurances			
Pour toute information complémentaire, veuillez contacter votre Service Clientèle Assurances au 01 47 77 74 64 (choix 2) du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 17h.		Carte Centurion d'American Express	
Assistance Médicale et Frais Médicaux**:			
En cas de maladie soudaine ou d'accident lors de vos voyages, couverture :			
du rapatriement médical		Frais réels	
des frais médicaux en dehors de votre pays de résidence (en complément d'un organisme de prévoyance)		Frais réels (Franchise 75 € par assuré)	
d'une Garantie Convalescence comprenant l'indemnisation des frais de soins à domicile après votre rapatriement		300 € par jours (jusqu'à 10 jours)	
Assistance Neige et Montagne**:			
En cas d'accident lors de vos voyages en montagne, couverture :			
des frais de recherche et de secours en montagne		Frais réels	
du remboursement des frais de location d'équipement, leçon et forfaits de remontées mécaniques.		800 € / assurée en cas d'accident uniquement	
Annulation et Report de Voyages**:			
Remboursement des frais restés à votre charge (titres de transport, frais de logement, excursions et activités de loisirs) en cas d'annulation, modification ou report de votre voyage réglé avec votre Carte Centurion d'American Express (voir les motifs d'annulation dans les Conditions Générales) jusqu'à:		15 000 € par assuré et par voyage	
		Franchise : 10% du coût du voyage resté à charge avec un minimum de 75 € et un maximum de 500 € par événement	
Interruption de Déplacement**:			
Retour anticipé dans votre Pays de Résidence:		Frais réels	
Remboursement au prorata temporis des frais restés à votre charge (titres de transport, frais de logement, excursions et activités de loisirs) en cas d'interruption de votre séjour réglé avec votre Carte Centurion d'American Express (voir les motifs d'interruption dans les Conditions Générales) jusqu'à:		10 000 € par assuré et par voyage	
		Franchise : 10% du coût du voyage resté à charge avec un minimum de 75 € et un maximum de 500 € par événement	
Garantie Véhicule de Location* : (pour les locations réglées par carte American Express et pour les destinations au-delà de 100 km de votre domicile)			
Remboursement des frais restés à votre charge en cas de dommages du véhicule de location (dommages, incendie, vandalisme, vol, perte d'usage), jusqu'à:		Montant de la franchise du loueur ou des frais de réparation restés à votre charge	
Nous vous conseillons d'accepter les assurances⁽³⁾ suivantes chez le loueur :		LIA - PAI	
Nous vous conseillons de décliner les assurances ⁽³⁾ suivantes chez le loueur :		CDW - DEW - LDW - TP - SLI	
Accidents de Voyages* : (pour les voyages réglés par carte American Express)			
Versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident:			
lors d'un voyage réglé au moyen de votre Carte Centurion d'American Express:		par ASSURE	par FAMILLE ⁽¹⁾
dans un transport public lors d'un voyage réglé au moyen de votre Carte Centurion d'American Express:		100 000 €	200 000 €
		400 000 €	800 000 €
Assistance Juridique **:			
En cas de maladie ou accident lors d'un Voyage		75 000 € pour les frais de procédure (y compris les honoraires d'un avocat) Frais de transport (billet d'avion ou de train) pour assister au procès Prise en charge des honoraires d'un interprète	
Responsabilité Civile * : (pour les voyages réglés par carte American Express)			
En cas de dommages corporels ou matériels lors d'un voyage, jusqu'à:		2 000 000 €	
Assistance au Véhicule**:			
En cas de panne ou d'accident de votre véhicule personnel, couverture :			
des frais de dépannage - de remorquage		Frais de dépannage ou de remorquage jusqu'au garage le plus proche	
des frais de restauration et d'hôtel dans l'attente de la réparation de Votre véhicule s'il est immobilisé plus de 24 heures		jusqu'à 200 € par passager (jusqu'à 3 nuits)	
du gardiennage du véhicule (en dehors de Votre Pays de Résidence)		Frais de gardiennage du véhicule en attente de rapatriement ou d'abandon	
Incidents de Voyages*: (pour les voyages réglés par carte American Express)			
		par ASSURE	par FAMILLE ⁽¹⁾
Remboursement des frais additionnels de transport, de restauration et de logement réglés par Carte Centurion d'American Express en cas de:	départ manqué (avion, train ou bateau) à cause d'une panne ou d'un accident de votre véhicule ou du transport utilisé, jusqu'à:	250 €	1 250 €
	retard ou d'annulation d'avion, train ou bateau (attente supérieure à 4h), jusqu'à:	250 €	1 250 €
	correspondance manquée (attente supérieure à 4h), jusqu'à:	250 €	1 250 €
Remboursement des achats de première nécessité (vêtements et articles de toilette) réglés par Carte Centurion d'American Express en cas de retard des bagages (Vol ALLER uniquement et à partir de 4h de retard) ⁽²⁾ , jusqu'à:		500 €	1 500 €
Garantie Effets Personnels, Argent et Documents Voyage**: (pour les voyages réglés par carte American Express)			
En cas de perte, vol ou détérioration de vos effets personnels, indemnisation jusqu'à:		3 000 € / voyage et jusqu'à 1 500 € par article 1 500 € pour le vol d'argent ou la réfection des papiers 75 € de franchise par assuré et par événement 6 000 € par an	
En cas d'urgence, avance de fonds jusqu'à :		3 000 € par événement	
Protection des Achats*:			
Indemnisation des articles réglés au moyen de votre Carte Centurion d'American Express en cas de vol ou de détérioration accidentelle si l'incident arrive dans les 90 jours suivant l'achat:		jusqu'à 2 500 € par sinistre <small>Cinq sinistres par an maximum, franchise 100 €. Vol d'articles électroniques non couverts.</small>	

*Contrat souscrit par American Express Carte-France auprès d'ACE European Group Ltd, selon les Conditions Générales en vigueur au 01/02/2013.

**Contrat souscrit par American Express Carte-France auprès d'Axa Travel Insurance, société de courtage, et assuré par Inter Partner Assistance, succursale pour l'Irlande, selon les Conditions Générales en vigueur au 01/02/2013.

⁽¹⁾ Famille : signifie Votre conjoint ou concubin, vivant à Votre Domicile, ainsi que Vos enfants de moins de 25 ans fiscalement à Votre charge et Vos ascendants fiscalement à Votre charge. Vos petits-enfants de moins de 25 ans, lorsqu'ils voyagent avec Vous, bénéficient des garanties d'Assurances Voyages. Vos enfants issus de précédentes unions, célibataires de moins de 25 ans qui ne sont pas fiscalement à Votre charge mais fiscalement à charge de l'autre parent. Les enfants de Votre conjoint issus de précédentes unions, célibataires de moins de 25 ans qui ne sont pas fiscalement à la charge de Votre conjoint mais fiscalement à charge de l'autre parent.

⁽²⁾ La garantie prend fin à la réception des bagages ou au plus tard dans les 96h qui suivent votre arrivée sur votre lieu de séjour.

⁽³⁾ Les sigles des assurances optionnelles proposées par le loueur de véhicule:

CDW (Collision Damage Waiver) : assurance accident du véhicule loué
LDW (Loss Damage Waiver) : assurance accident/vol du véhicule loué
DEW (Deductible Extended Waiver) : rachat total de franchise
TP (Theft Protection) : assurance vol du véhicule loué.
SLI (Supplemental Liability Insurance): responsabilité civile supplémentaire
LIA (Liability Insurance Automobile): responsabilité civile de la société de location de véhicule
PAI (Personal Accident Insurance) : assurance dommages corporels des personnes transportées